

2/ Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

Organisme de formation agréé	CREOBIS
Sujet/titre de la formation	Rapatriement de fonds Quelle approche par les risques développer pour faire face au risque AML /CTF ?
Public/groupe cible	AMLCO, compliance officer, head of compliance, risk manager ...
Planning :	
Date(s)	Jeudi 29 avril
Heure(s) de début et de fin	de 14h00 à 16h00
Durée	2h00
Lieu(x)	Webinar
Nombre d'heures (points) de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler brièvement le cadre juridique en vigueur - Identifier les principaux risques AML/CTF liés au rapatriement de fonds - Proposer un framework d'analyse de risque ainsi que des bonnes pratiques
Résumé du contenu	<p>Les institutions financières belges sont de plus en plus confrontées à des clients qui souhaitent rapatrier des fonds, un risque à ne pas sous-estimer dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.</p> <p>Une approche bien définie et basée sur le risque est donc nécessaire !</p>

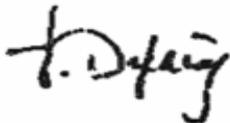
	<p>Pour vous accompagner au mieux, CREOBIS vous propose ce webinar inédit animé par Anthony Verhelpen, Managing Principal chez Capco.</p> <p>Concrètement, Anthony Verhelpen partagera avec son expérience de la gestion des risques liés au rapatriement de fonds :</p> <p>Quelles sont les principaux risques liés au rapatriement de fonds ?</p> <p>Comment obtenir un niveau d'assurance suffisant que les fonds ne proviennent pas de la fraude fiscale ?</p> <p>Comment tenir compte d'un cadre réglementaire complexe et fragmenté ?</p> <p>Il partagera ensuite des bonnes pratiques ainsi qu'un exemple de framework qui pourrait être utilisé pour gérer correctement ces risques.</p>
Forme	<input type="checkbox"/> Enseignement à distance
Matériel de cours	<input type="checkbox"/> Slides
<p>Contenu de la formation</p> <p><i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (ont) abordé (s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p> <p><i>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p>	<p>Banque et services d'investissement : 7</p> <p>Assurance : 4</p>

Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession	Anthony Verhelpen, Managing Principal, Capco
--	--

Fait à (ville) Bruxelles , le (date) 19/03/2021

Nom du responsable de la formation : Virginie Deprey

Signature du responsable de la formation :



Les programmes de formation doivent être envoyés aux adresses suivantes :

compliance.inspection@fsma.be et compliance@nbb.be